

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)*

SEANCE DU 16 JUIN 2023

Le seize juin deux mille vingt-trois

*Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy
DECELLE, Maire de la Commune.*

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2023

Présent(e)(s) : *DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle,
CHABOT Jean-Michel, CHAIGNAUD Éric, COUSSEAU Stéphanie, BARBOT Jean-
Pierre, BOIBELET AVRIL Elsa, DÉNOUE Joël, MOUNIER Marlène, MARTY
Didier, COUSSEAU Hervé, CATINOT Isabelle, NEBOUT Franck, MEIGNEIN
Christine et TEXIER Isabelle.*

Pouvoir(s) : *BEULZ Loïc à BOULLAULT Angèle, CADORET Anita à CHAIGNAUD
Éric.*

Excusée : *LASNIER Isabelle*

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

Secrétaire de séance : *Franck NEBOUT*

N° 2023-04-09

ADMISSION EN NON-VALEUR :

Rapporteur : **Guy DECELLE, Maire**

Monsieur le Maire expose que Monsieur PESE François, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques et receveur municipal demande au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur pour un montant global de 5 585,84 €, réparti sur 8 titres de recettes (de loyers), émis en 2021, sur le budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande n° 5826200012.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la présentation de demandes en non-valeur n° 5826200012 déposée par Monsieur le receveur municipal ;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le receveur municipal dans les délais réglementaires ;

AR Prefecture

016-200054187-20230616-2023_04_09-DE
Reçu le 27/06/2023

~~Considérant qu'il est désormais~~ certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité/la majorité de ses membres présents ou représentés :

1. **D'admettre** en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de la demande en non-valeur n° 5826200012 jointe en annexe, présentée par receveur municipal, pour un montant global de 5 585,84 € sur le budget principal.
2. **De préciser** que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur seront inscrits, via une décision modificative, au Budget général 2023, à l'article 6541 - Créances admises en non-valeur.

Vote : **Pour : 18** **Contre : 0** **Abstention(s): 0**

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*En Mairie le 27 juin 2023,
Le Maire,
Guy DECELLE*



Certifié exécutoire :

par publication ou notification du2.7. JUIN 2023

et transmission en Préfecture du2.7. JUIN 2023

La présente décision peut faire l'objet d'une demande de mise en œuvre d'un déferé auprès du Préfet de la Charente dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. L'absence de réponse dans un délai deux mois vaut décision implicite de rejet. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse du Préfet si une demande de mise en œuvre d'un déferé a été déposée au préalable. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

016008

SGC BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

Etat des présentations et admissions en non-valeur

80000 VAL DES VIGNES

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 016008

Budget collectivité : 80000

Id de la liste de présentation en NV : Id de la li

Liste de critères de tri : 5 Asc,7 Asc



80000 - VAL DES VIGNES
003 - POLE SANTE

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 05/04/2023

Numéro de la liste : 58262000012

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

5 585,84 Euro (s)

